4	Durée probable de la réduction de l'horaire de travail	du	au	
5	Taux probable de perte de travail par mois/période	e de décompte		%
6	Des vacances d'entreprise ont-elles été convenues ? Si oui	du	au	
7	Auprès de quelle caisse de chômage ferez- vous valoir les prétentions à l'indemnité pour la réduction de l'horaire de travail?			
8	A quelle caisse de compensation AVS êtesvous affilié?	Votre numéro d'affilié :		

Veuillez répondre aux questions 9 à 12 sur feuille séparée.

- 9 Présentez brièvement votre entreprise
 - a) Champ d'activité
 - b) Date de sa fondation
- 10 Donnez des indications quant à l'évolution du carnet de commandes et au développement du volume des affaires
 - a) Motifs de l'évolution du carnet de commandes
 - b) Chiffre d'affaires pour chaque mois des 4 dernières années
 - c) Etat du carnet de commandes actuel (en ce moment), au même moment de l'année dernière ET au même moment il y a 4 ans
 - d) Développement probable du volume des affaires dans les 4 prochains mois
- 11 Indiquez les motifs détaillés qui ont amené à introduire la réduction de l'horaire de travail
 - a) Motifs de l'introduction / du renouvellement de la réduction de l'horaire de travail
 - b) Quelles mesures ont été prises pour éviter la réduction de l'horaire de travail?
 - c) Des commandes ont-elles été retardées? Si oui, pourquoi? Genre et volume des commandes retardées.
- 12 Indiquez les raisons qui vous font supposer que la perte de travail n'est que passagère

Remarques générales

- En cas de renouvellement du préavis de réduction de l'horaire de travail, ces données doivent être entièrement actualisées
- L'autorité cantonale peut exiger d'autres renseignements ou documents (art. 36, al. 3, LACI).
- L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPGA).

A joindre également:

- organigramme de l'ensemble de l'entreprise, ou, pour les secteurs d'exploitation, état du personnel dans les unités d'organisation
- copie de l'extrait du registre du commerce valable à ce jour

Confirmation de l'employeur:

Par ma signature, je confirme

- a) que j'ai fourni des indications conformes à la vérité ;
- b) que les collaborateurs ont été informé de l'intention d'introduire la réduction de l'horaire de travail et des effets qui en découlent, et qu'ils sont tous d'accord avec son introduction.

Je reconnais en outre devoir effectuer un contrôle du temps de travail auprès des travailleurs touchés par la réduction de l'horaire de travail (p. ex. cartes de timbrage, rapports sur les heures). Ce dernier inclut

- les heures effectuées quotidiennement, y c. les éventuelles heures en plus et
- les heures perdues pour des raisons d'ordre économique ainsi que
- toutes les autres absences (p. ex. vacances, absences en cas de maladie, d'accident, de service militaire).

Lieu et date	Timbre de l'entreprise et signature valable		